SM du bassin de l'Agout (Siren : 258101963)

FICHE SIGNALETIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Syndicat mixte ouvert
Syndicat à la carte	non
Commune siège	Labruguière
Arrondissement	Castres
Département	Tarn
Interdépartemental	oui

Date de création

Date de création	05/05/1995
Date d'effet	05/05/1995

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Nombre de sièges dépend de la population
Nom du président	M. Jean-Louis BATTUT

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	10 ZONE DE LA SIGOURRE
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	81290 LABRUGUIERE
Téléphone	05 63 50 14 32
Fax	05 63 50 14 42
Courriel	
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	280 254
Densité moyenne	58,58

Périmètres

Nombre total de membres : 13

- Dont 11 groupements membres :

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature juridique
81	CA de Castres Mazamet (248100430)	CA
81	CA Gaillac-Graulhet (200066124)	CA
81	CC Centre Tarn (200034049)	CC
81	CC des Monts d'Alban et du Villefranchois (200034031)	CC
81	CC des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc (200066553)	CC
81	CC du Lautrécois et du Pays d'Agout (200034056)	CC
81	CC du Sor et de l'Agout (248100158)	CC
31	CC Lauragais Revel Sorezois (243100567)	CC
81	CC Sidobre Vals et Plateaux (200066561)	CC
81	CC Tarn-Agout (200034023)	CC
81	CC Thoré Montagne Noire (248100745)	CC

- Dont 2 organismes publics :

Organismes adhérant au groupement
DEPARTEMENT DE L'AUDE (221100019)
DEPARTEMENT DU TARN (228100012)

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 2

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) Par substitution
- Autres actions environnementales *Compétence obligatoire : - Animation et concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques sur l'unité hydrographique du bassin versant de l'Agout, dans le cadre du Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau du bassin de l'Agout. Compétences optionnelles : - Entretien et aménagement des cours d'eau, des plans d'eau, protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines présents sur le bassin versant de l'Agout et présentant un caractère d'intérêt général. - Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique de l'Agout dans l'objectif de la défense contre les inondations.*

Adhésion à des groupements

Pas d'adhésion à un groupement

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2019 - millésimée 2016)